

DELIBERATION N° 03/2026

Création et suppression de poste

Le **10 mars 2026 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Monsieur Marc BEYNET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Madame Martine GARCIN
Madame MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs annexé,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 03 mars 2026

LE PRESIDENT

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois au sein de la collectivité.

Afin de régulariser le tableau des effectifs, il est proposé de créer quatre postes d'adjoint administratif principal de 2e classe.

En effet, le CDG 05 recrutait historiquement des agents, notamment contractuels, faute de titulaires correspondant au grade C1. Cette pratique était contraire :

- à la réalité des emplois vacants correspondant aux fiches de poste ;
- au principe selon lequel les emplois C1 n'ont pas vocation à être pourvus par des contractuels permanents, puisque ces grades peuvent faire l'objet d'une stagiaire sans concours.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 14

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver la suppression de quatre postes d'adjoint administratif à temps complet
- D'approuver la création de quatre postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- D'approuver le tableau des effectifs annexé

Fait à Gap, le 10 mars 2026

Le Président

Marcel CANNAT